# Nos missions:

Selon l'article D312-162 du code de l'action sociale et des familles : « Les services d'accompagnement à la vie sociale ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. »

# Leur mission implique:

- Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence;
- Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie.



## **Comment venir:**

- Tram T11 arrêt Stains-La Cerisaie
- Bus 153 terminus Moulin Neuf



# Horaires d'ouverture :

L'équipe travaille du lundi au samedi entre 9h et 21h et ne reçoit que sur rendez-vous.

Un accueil libre et collectif est proposé tous les vendredis entre 16h et 19h aux personnes accompagnées.

Des personnes orientées par un service extérieur peuvent nous rejoindre.

SAVS Les Trois Rivières

18, Rue de la Vieille Mer 93 240 STAINS

Téléphone 01 85 58 68 14 Messagerie : savs@asso-leila.org savslestroisrivieres.blogspot.fr

# Service d'Accompagnement à la Vie Sociale Les Trois Rivières





#### Public accueilli

Le SAVS dispose de 30 places pour accompagner des personnes avec un handicap psychique et/ou mental, bénéficiant d'une orientation en SAVS délivrée par la MDPH et habitant l'une de nos villes d'intervention : Aubervilliers, Drancy, Dugny, Epinay-sur-Seine, Ile-Saint-Denis, La Courneuve, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse.

#### Admission

Les personnes désirant être accompagnées par le SAVS peuvent formuler leur demande directement auprès du service ou auprès des équipes qui l'accompagnent par ailleurs (CCAS, CMP, ESAT,...). Lors d'un entretien de préadmission, l'équipe du SAVS évalue la faisabilité de l'accueil, en fonction des places dont il dispose et de l'adaptation du projet de la personne aux possibilités d'accompagnement du service.



## **Financement**

# Seine-Saint-Denis Le département

Le service est financé par le Département de la Seine-Saint-Denis. Cette prise en charge est totale et ne donne pas lieu à une participation financière de la personne accompagnée. Lors de repas ou de sorties, une participation pourra être demandée en accord avec le règlement de fonctionnement.

## Les différentes formes de l'accompagnement

- La visite à domicile,
- L'entretien et les démarches administratives,
- L'accompagnement extérieur,
- Les contacts téléphoniques,
- Des réunions avec les partenaires pour coordonner les interventions,
- Des rencontres, ateliers, temps festifs ou sorties collectives,
- Un temps d'accueil libre et collectif au SAVS les vendredis de 16h à 19h.

### L'équipe

L'équipe accompagnante est composée de 4 professionnels de formations éducateur spécialisé, travailleur social et psychologue.

La directrice et la responsable du service assurent l'encadrement.

